

Convocation en date du 13 septembre 2016
Affichage en date du 13 septembre 2016

SEANCE du CONSEIL MUNICIPAL en date du 23 septembre 2016

Présents MMES BRYLOWSKIJ Christelle, FORASETTO Laurence , NICOLAS Valérie, TALHI Jeannine,

MM AMBROSIO Robert, MOUNIER Laurent, POULET Christophe, RICHARD Dominique, VESPERINI Olivier

Pouvoirs: Coralie MAURY (pouvoir à AMBROSIO Robert), BESNARD Gilbert (pouvoir à André ROUSSELET), SCAVINO Pierre-Jean (pouvoir à Dominique RICHARD),

Absents excusés : ZOUAGHI Pascale, REINA Béatrice,

Secrétaire : Mme BRYLOWSKIJ Christelle

Approbation des conseils municipaux du 03 juin et du 20 juin 2016 :

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité le compte rendu du 03 juin 2016.

Après modification du titre de la délibération « 16-35 Mise en place de Fonds de Concours par la Communauté de Communes Provence Verdon » le Conseil Municipal approuve à l'unanimité le compte rendu du 20 juin 2016.

16-44 :Travaux supplémentaires « Travaux d'équipement et de raccordement pour la mise en service du forage du Bois de Séguiranne»

Considérant que le 10 mai 2016 l'avis d'appel à la concurrence relatif aux travaux d'équipement et de raccordement pour la mise en service du forage du Bois de Séguiranne est paru sur la plateforme des marchés publics (www.marches-publics.info) avec publication sur BOAMP .

Vu la délibération n°16-43 désignant l'entreprise VEOLIA comme titulaire du marché relatif aux travaux d'équipement et de raccordement pour la mise en service du forage du Bois de Séguiranne Monsieur le Maire informe son conseil municipal qu'en raison de sujétions techniques imprévues il est nécessaire de réaliser des travaux supplémentaires dans le cadre du marché énuméré ci-dessus.

Ainsi afin de réaliser une chloration sur les deux ressources en un seul et même point il est nécessaire de mettre en place un système adéquat (roue en bronze...).

Le montant total de ces travaux s'élève à 20 536.71 euros HT

LE CONSEIL MUNICIPAL

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ À L'UNANIMITE ,D'AUTORISER :

D'autoriser Monsieur le Maire à signer tous les documents liés aux travaux supplémentaires d'équipement et de raccordement pour la mise en service du forage du Bois de Séguiranne. Pour un montant total de 20 536.71 euros HT

D'autoriser Monsieur le Maire à régler ces travaux sur le budget Eau et Assainissement 2016

16-45 : AFFAIRE JURIDIQUE (requête en référé de Mme FAOUZIA FRADET) :

Monsieur le Maire expose à son conseil municipal la requête en référé présentée par Madame FAOUZIA FRADET auprès du Tribunal Administratif de TOULON concernant la désignation d'un expert. Il rappelle que cette requête est réalisée dans le cadre de la procédure visant l'arrêté de Monsieur le Maire , en date du 18 juillet 2013, s'opposant à la demande de Mme FAOUZIA FRADET portant sur un détachement de deux lots, au motif de risque avéré d'inondation.

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré,

Décide à l'unanimité

D'autoriser Monsieur le Maire à ester en justice dans ce dossier référencé n° 1601784-9.

De désigner le cabinet « LLC et Associés agissant par Maître David FAURE-BONACCORSI Avocat au Barreau de Toulon » pour représenter la collectivité dans le cadre de cette affaire.

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le Maire déclare la session close

Délibéré en séance les jours, mois et an susdits.